

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 71

présenté par

Mme Genevard, M. Olivier Marleix, M. Bussereau, M. Jean-Pierre Vigier, M. Scellier, M. Guillet,
M. de Rocca Serra, M. Vitel, M. Francina, M. Alain Marleix, M. Fasquelle, M. Gosselin, M. Siré et
Mme Zimmermann

ARTICLE 13

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« e) les associations d'élus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément à ce qui a été voté au Sénat et aux engagements pris par le Rapporteur lors de l'examen en Commission des Lois, cet amendement vise à exclure les associations d'élus de la liste des représentants d'intérêts.